

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 07 FEVRIER 2019

DELIBERATION N°2019.00034

APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES RESEAUX DE CHALEUR

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 31 janvier 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 70

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix : 83

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER,
M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Viviane COGNASSE,
M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Frédéric DURAND, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
Mme Nicole FOREST, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT,
Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER,
M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET,
Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT,
M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE,
M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Daniel TORGUES,
M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI,
Mme Catherine ZADRA

Pouvoirs EN PREFECTURE

M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,

Le 13 février 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190207-D20190003410-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190213

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Christian FAYOLLE donne pouvoir à M. Marc ROSIER,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA,
M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à M. Michel MAISONNETTE,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLOIN,
M. Joseph SOTTON donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Noël CORNUT, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
M. Gilles ESTABLE, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Marc FAURE, Mme Annick FAY,
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Luc FRANCOIS, M. Daniel JACQUEMET,
Mme Raphaëlle JEANSON, M. Robert KARULAK, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,
M. Yves LECOCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Julien LUYA,
Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Djida OUCHAOUA,
M. Gilles PERACHE, M. Florent PIGEON, Mme Christiane RIVIERE,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 07 FEVRIER 2019

APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES RESEAUX DE CHALEUR

Contexte :

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte fixe des objectifs ambitieux pour le développement des énergies renouvelables. Dans le but de porter leur part à 32 % de la consommation finale brute d'énergie, ainsi que de multiplier par cinq la quantité de chaleur renouvelable et de récupération livrée par les réseaux à l'horizon 2030, des outils ont été définis par la loi. Aussi, les collectivités compétentes ont l'obligation de réaliser un Schéma Directeur des réseaux de chaleur et de froid avant le 31 décembre 2018.

Ce schéma a pour objectif d'étudier à court, moyen et long terme les possibilités d'évolution des réseaux de chaleur existants : extensions, interconnexions, ou évolution du mix énergétique. Il permet ainsi d'intégrer les opportunités dans un contexte plus large de planification. Ce document sera désormais exigé par l'ADEME pour l'attribution de subventions.

Dans ce cadre, une étude approfondie a été menée sur chaque réseau géré par Saint-Etienne Métropole, afin d'établir des scénarios de développement. Il est à noter que le schéma directeur des réseaux publics et privés situés dans le périmètre de la Ville de Saint-Etienne, réalisé en 2015 avant la remontée de compétence, a été intégré dans le schéma directeur global de la Métropole, objet de la présente délibération.

Rappel des caractéristiques des réseaux du territoire :

Le territoire de Saint-Etienne Métropole compte actuellement 15 réseaux de chaleur : 8 réseaux gérés par la Métropole, 3 réseaux d'habitat privés, 4 réseaux « techniques » sans vente de chaleur. Ceux-ci représentent un total de 200 GWh produits à partir de 40 % d'énergies renouvelables, étant entendu que les huit réseaux métropolitains sont déjà alimentés par un mix énergétique renouvelable pour 66%.

Synthèse du Schéma Directeur :

Les grandes orientations issues du schéma directeur sont présentées synthétiquement ci-après :

Réseau de Saint-Etienne Montreynaud

- Extension du périmètre avec pour limite la Cité du Design au sud et le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) au nord ;
- Le scénario le plus avantageux prévoit le raccordement d'un fort potentiel entre le quartier de la Terrasse (Saint-Etienne) et le CHU Nord, avec la possibilité de récupérer de l'énergie fatale à la station d'épuration FURANIA ;
- Le CHU serait raccordé uniquement pour la production de l'Eau Chaude Sanitaire l'été, avec des conditions particulières, assurant ainsi le fonctionnement de la

chaudière bois existante tout l'été, augmentant de manière significative la proportion d'énergies renouvelables sur ce réseau.

Réseau de Châteaureux

- Extension du périmètre avec pour limite la Cité du Design au nord et le site Tréfilerie de l'Université Jean Monnet au sud ;
- Le scénario le plus avantageux prévoit une extension du réseau en suivant la troisième ligne de tramway, vers la Cité du Design avec le raccordement sur le trajet des locaux de l'AFPA et de la piscine Raymond Sommet. Cette extension sera également utile lors du renouvellement urbain du quartier du Soleil ;
- Au sud, des raccordements sont possibles pour des copropriétés sur le Quartier de Montplaisir, pour le site de la Charité et pour les locaux de l'Université sur le site Tréfilerie ;
- Pour assurer la production nécessaire à ces extensions, une deuxième chaudière bois devra être mise en place pour ne pas dégrader le mix énergétique actuel ;
- Une cogénération assurera le complément tout en améliorant le prix moyen pour les abonnés.

Délégation de Service Public Saint-Etienne Sud

- Le schéma directeur envisage la création d'un nouveau réseau sur le sud de Saint-Etienne en interconnectant les actuels réseaux privés de la Cotonne et de Montchovet, après reprise de leur propriété par la collectivité ;
- Cette nouvelle Délégation de Service Public permettrait l'alimentation en énergies renouvelables du quartier Bellevue, comprenant Centre 2, lequel présente un fort potentiel et viendrait s'ajouter aux quartiers déjà desservis ;
- Ceci implique la mise en place de nouveaux moyens de production d'énergies issue de combustibles renouvelables ;
- Le réseau de La Métare pourrait également être connecté, tout en restant privé.

Réseau de Saint-Chamond

- Le périmètre de la DSP du réseau de Saint-Chamond peut être agrandi afin de desservir les bâtiments administratifs, d'enseignement, de santé et de logements du centre-ville et de la zone sud (en proximité du centre nautique Roger Couderc).
- La chaufferie biomasse actuelle étant utilisée à son plein potentiel, il sera nécessaire de réaliser un nouveau réseau avec sa propre production en énergies renouvelables.
- Les deux réseaux pourront éventuellement être interconnectés au niveau de la gare SNCF.

Réseau d'Andrézieux-Bouthéon

- Le réseau d'Andrézieux-Bouthéon offre peu de possibilité de développement. Une extension vers le centre-ville ne serait pas rentable.
- Des raccordements de proximité autour du réseau actuel doivent être envisagés mais ceux-ci ne compenseront pas la baisse de consommation à venir, liée à l'isolation et la rationalisation des bâtiments du bailleur social Loire Habitat sur le quartier La Chapelle.

Réseau de Firminy

- La surpuissance de la production en énergies renouvelables permet d'envisager dans le scénario le plus avantageux une extension vers le quartier Beal/Fayol et une prolongation du réseau vers le centre-ville du Chambon-Feugerolles, lequel représente un potentiel de vente important de l'ordre de 15 GWh.
- Cette extension pourrait être poursuivie par la suite en direction de la Ricamarie, avec une récupération en géothermie sur les eaux des anciens puits de mine.
- A long terme une connexion avec la potentielle Délégation de Service Public de Saint-Etienne Sud pourrait être envisagée, créant ainsi une autoroute de l'énergie sur la vallée de l'Ondaine entre Firminy et Saint Étienne.

Réseau d'Unieux

- Une extension du réseau est possible en direction des quartiers Val Ronzière et Maillard pour raccorder les bâtiments du bailleur social Loire Habitat. Néanmoins, il est à noter que le seuil des 1,5 MWh au mètre linéaire ne serait pas atteint.
- Pour rentabiliser cette extension, un raccordement de la zone pavillonnaire se situant sur le tracé pourrait être envisagé.
- Un projet solaire thermique est à étudier, afin de ne plus solliciter la chaudière gaz en été pour les besoins en eau chaude sanitaire. La mixité des énergies renouvelables par un couplage bois/solaire serait alors maximisée.

La-Valla-en-Gier

- Ce petit réseau n'a pas de grande possibilité d'extension, à l'exception du raccordement éventuel de quelques particuliers.

Saint-Christo-en-Jarez

- Ce réseau ne présente pas un grand potentiel d'extension mais le raccordement de nouveaux bâtiments ou de particuliers situés sur le tracé peut être envisagé. L'ajout d'une deuxième chaudière bois permettra de substituer du gaz propane et d'améliorer considérablement le mix énergétique en faveur des énergies renouvelables.

En parallèle de ce schéma directeur portant sur les réseaux existants, une étude de potentiel de développement de nouveaux réseaux de chaleur a été menée conjointement avec le SIEL. Plusieurs communes présentent une opportunité, avec une densité supérieure à 1,5 MWh/ml, exigée par l'ADEME dans le cadre du fonds chaleur. Ces communes ont été informées par courrier.

En synthèse, la stratégie proposée dans le Schéma Directeur permettrait d'augmenter l'assiette de consommation couverte par des réseaux de chaleur à 320 GWh, produits à 68% par des énergies renouvelables. En intégrant les perspectives de l'étude de potentiel, il serait possible d'atteindre 350 GWh couverts à 70% par des énergies renouvelables, soit une multiplication par trois par rapport à la situation actuelle.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve les grandes orientations de développement des réseaux de chaleur et de froid présentées dans le schéma directeur, étant entendu que chaque élément de la stratégie sera ensuite étudié et arbitré au cas par cas,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toute pièce à intervenir.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU